



Le 29 avril 2021

## FLASH DU CSEC EXTRAORDINAIRE Du 27 avril 2021

*En ouverture de ce CSEC, nous avons tenu à souligner l'absence de nos élus de Mayotte, et vous avez déjà pris connaissance de notre intervention s'agissant des commémorations de l'abolition de l'esclavage dans les DOM/DROM.*

En point unique à l'ordre du jour de ce CSEC extraordinaire figurait une information en vue d'une consultation sur la généralisation du **rapprochement avec Cap Emploi** :

Le dossier nous a été présenté par la DG en mode « Pathé Macronie » (la voix de son maître) comme un rapprochement idyllique pour tout le monde, sachant qu'en fait tout est déjà réglé politiquement depuis l'accord quinquipartite du 04 septembre 2020 signé notamment par le DG de Pôle emploi et la DGEFP sous l'égide du ministère du Travail. Une fois de plus, parce qu'ici une fois est bien coutume, le CSEC est traité comme une vague chambre d'enregistrement. Pour rappel, lors du CSEC du 22 décembre dernier, un vote majoritaire des élus de l'instance sur ce même sujet, (14 CONTRE dont 7 **CGT-FO**, sur 24 voix) avait pointé du doigt le fait que l'information initiale avait été tronquée et que nous ne disposons pas d'éléments concrets notamment quant au devenir RH des personnels de Cap emploi concernés. La DG passant outre, une fois est ici... , d'avancer bille en tête, réduisant ce projet à une simple "nouvelle offre de service".

Et les agents dans tout ça ? Et les collègues de Cap Emploi ? Tous ne sont que des ressources à la main de la DG. Ainsi quand on demande quels critères ont permis de choisir les sites ciblés pour la généralisation du dispositif, la DGA en charge du dossier nous répond que « *la généralisation est à la main des agences* ». Plus langue de bois, c'est du Pinocchio !

Dans le document fourni au CSEC, on nous balance les chiffres d'une enquête permettant de mesurer le degré de satisfaction du terrain en phase d'extension du projet. Sauf qu'on ne sait pas combien de personnes ont été sondées et donc quel pourcentage de réponses au final. Et comme ce pourcentage semble peu flatteur, on nous répond avec aplomb que ce ne sont que des données indicatives. Une réponse oiseuse identique à celle qu'on nous fournit quand un baromètre social est négatif et qu'on refuse de nous le donner alors qu'on sait qu'il y a de la souffrance au travail, tout en nous servant plus

qu'ostensiblement les baromètres positifs pour la Direction... quand elle parvient à en dégoter un.

Au-delà de ces chiffres « illustratifs », on aurait aimé savoir combien d'agents des Cap emploi étaient concernés précisément, site par site et si la faisabilité de tout cela était avérée d'un point de vue immobilier et logistique. On a bien noté qu'il y avait des modalités à finaliser sur les connexions SI et les habilitations des agents Cap emploi au sein de Pôle emploi.

Par ailleurs, dans la mesure où ce rapprochement n'est donc pas une fusion et que vont donc coexister les statuts des agents des deux structures, comment tout cela s'articule d'un point de vue RH. Qui décide de la présence de tel ou tel agent de Cap emploi dans nos locaux en octobre prochain et à quelle fréquence ? Qui est responsable de l'agent quand il travaille dans nos locaux ? Quels sont ses horaires potentiels au regard de leurs propres accords OATT ? Voire de leurs accords Télétravail ? Enfin un agent Cap emploi peut-il ainsi être en télétravail tout en assurant une permanence virtuelle pour Pôle emploi ?

Réponse de la DG : un document a été envoyé dans le réseau pour répondre à toutes ces questions RH sous la forme d'un kit... **Ah oui !?** Eh bien dans le cadre d'une information circonstanciée, comme le disent les textes réglementaires, les membres du CSEC doivent pouvoir examiner ce document. La DG s'est engagée à nous le transmettre. Dommage, elle qui voulait nous en faire un best of en live. Mais au-delà, on peut se demander ce qui passe par la tête de nos dirigeants quand, sur un dossier comme celui-ci, ils « omettent » de présenter... aux représentants du personnel... les aspects qui touchent... le personnel. N'est-ce pas, et par définition, ce qui intéresse en premier lieu... les dits représentants... du personnel ?

La délégation **CGT-FO** au CSEC du jour : Marlène BOILET, Marielle CABRERA, Aïssa DJEHICHE, Fabien FALETTA, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Stéphane JONCOUR & Sébastien SOCIAS (RS).



**La CGT-FO Pôle emploi :**

[Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr)

[www.fo-pole-emploi.fr/site-national](http://www.fo-pole-emploi.fr/site-national)

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>